

## **Groupe de travail DGAFP « OTE » du 4 octobre 2019**

Présents : CFDT (2), FSU (1), UNSA (8), CGT(1), CGC (1), Solidaires (3), FO (2).

Le groupe de travail OTE s'est réuni à la DGAFP le vendredi 4 octobre en présence de Thierry Le Goff DGAFP et de Claude Kupfer préfet en charge de la MICORE (mission de coordination de la réforme de l'État). Toutes les organisations syndicales représentatives au CSFPE étaient présentes.

Ce groupe de travail est mis en place par la DGAFP dans le cadre fixé par les circulaires du Premier ministre de juin 2019 (OTE) et d'août 2019 (SGC). Ce sera le même format que les GT 2015 réforme « fusion des régions » avec une dimension départementale plus affirmée.

Objectifs :

- Information et avancées de la réforme
- Prise en compte des retours des OS
- Possibilité de focus thématiques

Volet RH important (plus de 5 500 agents concernés 3 700 MI et 1 800 autres)

Il s'articulera avec les travaux menés en CT et CHSCT dans chaque ministère concerné par les réformes, notamment sur les questions RH et dialogue social, accompagnement des mobilités résultantes.

La CFDT s'est exprimée en ouverture par une [déclaration liminaire](#), elle a rappelé ses exigences et ses questions sur la situation présente en marquant le caractère « marche forcée » imprimé par le gouvernement et la médiocrité du dialogue social, l'absence de considération pour les agents concernés.

Toutes les OS ont exprimé de vives critiques sur ces nouvelles organisations et surtout sur la manière dont elles sont menées.

La CFDT a demandé au travers d'une [lettre adressée au Premier ministre](#) à ce que le caractère de « restructuration de services » soit reconnu selon configuration locale, afin que les agents puissent bénéficier des dispositions de la loi. Cette demande reprise unanimement par toutes les OS est à l'arbitrage de Matignon.

Le DGAFP reconnaît la rapidité du processus, les difficultés sur le terrain. Il y aura une reconduction des ICOS pour le dialogue social déconcentré régional. Les CTM seront consultés de même que les CT locaux et dans un certain nombre de cas les CHSCT.

Le préfet Kupfer précise que la MICORE ne fait pas à la place des ministères, mais s'assure de la bonne coordination d'ensemble et du respect des calendriers dont :

- La mise en place des SGC (secrétariats Généraux Communs aux DDI et Préfectures) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2020. Les transferts budgétaires dans le BOP 354 seront effectués dès 2020. Un décret en Conseil d'État sur les SGC va être présenté avant fin 2019.
- La fourniture d'un guide d'accompagnement RH aux équipes de préfiguration (mobilités suivies). Des instructions MI (ministère de l'Intérieur) d'ici la fin de l'année viendront compléter les dispositifs RH

**Confédération Française Démocratique du Travail**

- Les regroupements des UD des DIRECCTE et de la partie Cohésion sociale des DDCS et DDCSPP au sein d'un nouveau réseau dont les préfigureurs seront connus pour le 11 octobre.
- La désignation des préfigureurs pour le rattachement du pôle jeunesse aux Rectorats et DSDEN.
- Le respect des procédures d'information et de concertation avec les agents qui doivent être le plus complet possible.

La MICORE rappelle les expérimentations : Corrèze, Charente, Eure et Dordogne. Pour les DOM COM les circulaires sont sorties, à venir celles sur la Corse et l'IDF.

Les Préfets doivent faire remonter les projets de réorganisation globale de l'ensemble des services territoriaux de l'État pour le 31 octobre.

Autres : transfert de la taxe aménagement, gestion de la main d'œuvre étrangère, mission DREAL et DDT...

La CFDT est aussi intervenue sur la question de la place de la politique de la ville et de l'articulation de la nouvelle organisation territoriale de l'État avec la mise en place des ANCT (Agences Nationales de la Cohésion des territoires). Pas de réponse sur ces deux questions.

Deux nouveaux rendez-vous du GT sont prévus courant novembre et en décembre.

**Délégation CFDT** : Martial Crance (UFFA), François Thos (Interco).